

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 1 de 13

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Utilisée pour coller les membranes dos molletonné sur la face inférieure EVALON® et EVALASTIC® sous-facées par un non-tissé.

###### Utilisations déconseillées

 Utiliser uniquement aux fins prévues.  
Le produit est destiné à un usage professionnel.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	alwitra GmbH
Rue:	Am Forst 1
Lieu:	D-54296 Trier-Irsch
Téléphone:	0651 - 9102 - 0
E-mail (Interlocuteur):	pm-ddb@alwitra.de
Service responsable:	Produkt Management DDB

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +352 8002 5500

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

 Flam. Liq. 2; H225  
 Skin Irrit. 2; H315  
 STOT SE 3; H336  
 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

 Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %  
 Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes  
 Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



###### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 2 de 13

P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

Colles

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %			>20-<25 %
	931-254-9		01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes			>10-<=20 %
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %			>2,5<=5 %
	926-605-8		01-2119486291-36	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066			
1314-13-2	oxyde de zinc			>2,5<=5 %
	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-32	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	931-254-9	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %	>20-<25 %
		par inhalation: CL50 = 25,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2920 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg	
1314-13-2	215-222-5	oxyde de zinc	>2,5<=5 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 3 de 13

**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.  
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.  
Mettre une respiration artificielle en place si la respiration est irrégulière ou en présence d'un arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Polyéthylèneglycol 400. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée. Effet narcotique

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable. Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs très inflammables.

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 4 de 13

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Ne pas rincer à l'eau ou à l'aide de nettoyeurs aqueux.  
Assurer une aération suffisante.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8  
Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel  
Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

**Information supplémentaire**

Éviter la formation d'aérosols.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Colles. Utilisée pour coller les membranes dos molletonné sur la face inférieure EVALON® et EVALASTIC® sous-facées par un non-tissé.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 5 de 13

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1314-13-2	(OLD) Zinc (oxyde de) (poussières) jusqu'au 31.12.2012	-	10		8 h	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique		1377 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique		13964 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		1137 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		5306 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		1301 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		149 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique		149 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique		300 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		477 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		2085 mg/m <sup>3</sup>
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		1301 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique		1377 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique		13964 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		1131 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		5306 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) (>=0,4 mm).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 6 de 13

Demander au fabricant de gants de protection et respecter le temps de perméation exact.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection : Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.

**Protection respiratoire**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Appareil de protection respiratoire à filtre combiné, anti-vapeur et particules. Filtre de classe A-P2.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	blanc	
Odeur:	de type essence	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		60 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		-25 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		6850 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité:		non ou peu miscible
La vitesse de dissolution:		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
La stabilité de la dispersion:		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:		Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):		1,02 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:		Aucune donnée disponible
Densité apparente:		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**
**Dangers d'explosion**

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

**Température d'inflammation spontanée**

gaz: non déterminé

**Propriétés comburantes**

non déterminé

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant: 43 %

Teneur en corps solides: 57% (DIN EN 827.8.2)

Viscosité dynamique:  
(à 20 °C) 7000 mPa·s

**Information supplémentaire**

Aucune donnée supplémentaire disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 7 de 13

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %					
	orale	DL50 mg/kg	5840	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2920	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	25,2 mg/l	Rat		
1314-13-2	oxyde de zinc					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	IUCLID	

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane &lt;5 %; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 8 de 13

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,17 mg/l	21 d	Daphnia magna	
1314-13-2	oxyde de zinc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,315	96 h	Thymallus arcticus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,74 mg/l	96 h	Anabaena sp.	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50	5,2 mg/l ( )	3 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 9 de 13

process du catalogue CED.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ADHÉSIFS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 Catégorie de transport: 3  
 N° danger: 30  
 Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Adhésifs  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
 Quantité limitée (LQ): 5 L

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 10 de 13

Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ADHESIVES

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 955

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ADHESIVES

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L

Passenger LQ: Y344

Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: oxyde de zinc, Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %  
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 11 de 13

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

Directive 2004/42/CE relative à COV 409,0g/l  
dans les vernis et peintures:Indications relatives à la directive E2 Danger pour l'environnement aquatique  
2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH: aucune

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane &lt;5 %

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane &lt;5 %

oxyde de zinc

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,14,15,16.

Version 13,00 - Révision générale - 25.10.2016

Version 14,00 - Révision générale - 02.05.2017

Version 15,00 - Révision générale - 09.08.2019

Version 16,00 - Révision générale - 04.12.2020

Version 17,00 - Révision générale - 15.06.2022

Version 18,00 - Révision générale - 07.02.2023

Version 19,00 - Révision générale - 06.12.2023

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 12 de 13

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq: Liquide inflammable  
 Asp. Tox: Danger par aspiration  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions  
 CAS : Chemical Abstracts Service  
 DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation  
 CE : Concentration effective  
 CE : Communauté européenne  
 NE : Norme européenne  
 IATA : International Air Transport Association  
 Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
 ICAO : International Civil Aviation Organization  
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
 ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation  
 CLP : Classification, Labeling, Packaging  
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database  
 CL : Concentration létale  
 DL : Dose létale  
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau  
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires  
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development  
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques  
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 NU : Nations Unies  
 COV : Composés organiques volatils  
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables  
 CPE : Classe de pollution des eaux  
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
 DNEL : Derived No Effect Level  
 PNEC : Predicted No Effect Concentration  
 TLV : Threshold Limiting Value  
 STOT : Specific Target Organ Toxicity  
 AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**alwitra Klebstoff L 40 - alwitra colle L 40 - alwitra adhesive L 40**

Date de révision: 06.12.2023

Code du produit: AWT-004

Page 13 de 13

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

assesso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne  
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@assesso.eu,  
www.assesso.eu

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*